



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
06 07 99 36 85
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Nîmes, le 08/04/2021

RENCONTRE COVID DU 8 AVRIL 2021 **ORGANISATIONS SYNDICALES ET ADMINISTRATION**

Présents :

Pour l'administration : Mme Papais (DGARI), Mme Marck (DRH), Mme Terrade (Direction Générale coordinatrice), Dr. Cassagne (Médecin), M. Galle (DGAML), M. Perrigot (DGADCV), M. Julien (DGADS), M. Hiernard (DRH Relations Sociales).

Pour les organisations syndicales : CFDT – CGT

Point sur la situation sanitaire au CD30

L'administration nous fait un point de la situation COVID dans la collectivité : nous avons de 15 à 16 cas positifs par semaine, souvent avec un variant très rapidement contaminant. Le médecin nous fait part que seulement ¼ des résultats des tests parviennent à la médecine préventive et aucuns résultats des tests antigéniques. Le traitement des cas COVID et contact sont principalement géré par la CPAM. Dans ces conditions il est difficile d'avoir une lisibilité claire et continue pour la médecine préventive.

Vaccination :

La DGARI nous informe de la décision de l'ARS d'accepter la vaccination par nos services (PMI et Médecin préventive) pour les agents de la collectivité. Le seul souci c'est qu'aucune dose ne peut nous être attribuée à ce jour !!!

Comme d'habitude, le gouvernement fait des effets d'annonces en plébiscitant la vaccination nécessaire pour tous dans le pays mais ne se donne pas les moyens d'acquérir des doses et de les acheminer.

Point RH :

Facilité d'absence pour vaccination : Pour les agents ayant obtenu un rendez-vous pour être vacciné la DGARI nous affirme qu'il est possible de s'absenter pendant le travail en justifiant de sa convocation (email ou convocation écrite).

Jour de carence : Nous vous rappelons **qu'aucun jour de carence ne doit être appliqué** par rapport un arrêt de travail lié au COVID. La DGARI nous dit qu'un rappel sera fait dans ce sens auprès des personnels RH.

Agents ayant au domicile une personne vulnérable : La DRH nous informe que la note de service du mois de novembre est toujours d'actualité (facilitation du télétravail, en présentiel être seule dans le bureau...).

Point DGADS :

DEPE : La CGT a souhaité revenir sur la note adressée aux personnels de la DEPE à laquelle était jointe les dispositifs de la Préfecture mis en place pour le personnel mobilisés (agents du social en MECS, personnels PMI, ASE etc). Le DGADS nous disant à la fois qu'en terme de vaccination ces personnels n'étaient pas considérés comme les personnels hospitaliers prioritaires.

L'administration nous indique que c'est tout le sens qui était inscrit dans la note en notifiant que « les personnels avait une opportunité d'utiliser les établissements scolaires et crèche ouverts » mais que le choix était laissé aux agents de les utiliser, qu'aucune pression ne sera exercée sur l'agent. Les ASA garde d'enfant peuvent donc être sollicité.

Les centres médico sociaux restent ouverts en privilégiant les réceptions sur rendez-vous. Le DGADS n'écarte pas la possibilité d'être contraint de fermer pour plusieurs raison impossibilité d'effectuer le nettoyage ou personnels absents (ASA, télétravail personne vulnérable). Les rendez-vous urgents seront assurés par les CMS de proximité. Cette situation restant très à la marge. La CGT restera attentive aux situations pour qu'à la fois le personnel puisse être protégé face au COVID et qu'à la fois le service public puisse perdurer.

Assistants familiaux :

L'administration nous dit qu'il y a une continuité d'activité pour les assistants familiaux. La CGT précise qu'il aurait été bon de le souligner dans la note adressée aux personnels.

Point collèges :

La CGT est revenue sur l'utilité de maintenir les personnels des collèges sur 4 jours ainsi que le maintien des personnels d'accueil.

Le DGADCV nous rétorque que suite à une rencontre avec le DASEN les établissements sont ouverts et de fait l'accueil doit être assuré par un agent des collèges. Les chefs d'établissements sont responsables de l'organisation de leur établissement et les personnels agents du département sont mis à disposition. (Éternel refrain de la double gestion !!).

La CGT a reposé l'utilité et l'efficacité d'être là pour répondre à quelques appels relatifs à l'éducation nationale. Nous avons également précisé que l'ADN de la mission des agents des collèges est lié uniquement à la présence des élèves et des usagers.

Le DGADCV entend notre argument et va se rapprocher des chefs d'établissements, du DASEN et du Service Education avant de revenir vers nous.

Point DGAML :

La pause méridienne et les horaires en décalés se poursuivent pour les centres d'exploitations. La CGT a souligné que la pose repas possible était réduite à 30 minutes. Espérant qu'avec les beaux jours cela soit plus facile.

Nous avons questionné sur les services notamment la DMR qui ont de nombreuses tâches télétravaillables puissent être positionnés comme il en était le cas en précédemment. Le DGADML nous assurant que les organisations de travail ont été rectifié dans ce sens.

UNE PROCHAINE REUNION SERA PROGRAMMEE DANS 15 JOURS.

N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous rencontrer pour accomplir vos missions.

Syndicat CGT